

l'exécution de leurs tirs au champ de tir du Martinet. Il recommande de ne pas toucher aux approvisionnements des forts.

29 Août

Le Colonel Paul interdit de donner des permissions sauf pour raisons de santé.
Les hommes qui ont des mandats à faire toucher par les vagemestres doivent s'abstenir de les signer.
Les unités du secteur peuvent toucher de la paille au magasin administratif.

30 Août

Le Colonel Paul rappelle aux services de garde les prescriptions relatives aux permis de circuler en automobile.
Les militaires sont porteurs d'un permis rouge.
Les civils sont porteurs d'un permis blanc.
Les personnes voyageant autrement qu'en automobile sont munies d'un papier vert signé de l'autorité militaire.

31 Août

Ordre du Général Thévenet, Gouverneur de Belfort
A partir du 2 Septembre, le service de garde sera pris à 12 h. Le mot « 1° Septembre » sera valable jusqu'au 2 à 17 H. Il sera pris ensuite pour 24 heures.
Une station de ballon captif sera installée à Denney, une autre à Chévremont.
Le sel pourra être perçu à titre remboursable.
Des tirs à distance réduite seront organisés au stand de la Miotte pour les hommes n'ayant jamais manié le fusil Lebel.

1° Septembre

Ordre du Régiment n° 3 –Nominations de Sergents-Majors, Sergents, Caporaux.
Ordre du Régiment n° 4 – Remise de galons.
Ordre Général n° 10 – Arrivée de Monsieur Millerand au Ministère de la Guerre.
Le Colonel Paul fait connaître qu'il est organisé un atelier de réparation pour bicyclettes, 5 et 7 Faubourg des Ancêtres à Belfort.
Tout militaire conducteur d'automobile doit être muni d'un permis rouge. Les conducteurs civils sont munis d'un permis bleu.
Le Colonel Paul rappelle qu'il est interdit de s'absenter des cantonnements sans permission.
Le Préfet de la Seine fait connaître que les fonctionnaires de ce département peuvent toucher leur salaire pendant la durée de la guerre.

4 Septembre

Le Colonel Paul fixe les dates de l'ascension des ballons captifs situés à Denney et à Bessoncourt.
Les Chevaux toucheront à l'avenir 1, 272 kg de son en remplacement de 1Kg d'avoine et à titre de substitution.

5 Septembre

Ordre Général n° 11 – Le Général Joffre fait connaître que dans quelques jours il reprendra l'offensive avec des effectifs au complet.
Le Colonel Paul demande aux Chefs de Corps de lui faire connaître la façon dont fonctionnent le service postal et le service télégraphique ou téléphonique.
Monsieur l'Intendant Général fait connaître que rien ne s'oppose à ce que les arrérages des pensions soient touchés par les personnes autorisées par les titulaires.

6 Septembre

Le Général Joffre informe qu'en arrière des armées des militaires en bandes ont commis des actes de pillages et des violences contre des personnes, fait connaître que ces crimes sont punis de mort par la loi.

7 Septembre

Mardi 8 Septembre - Tir à la cible-2° Cie à 8 h 30 – 1° à 10 h 30.
Tir sur silhouette à genou à 250 m – 8 cartouches par homme – feu à volonté-12 objectifs par Cie. Tir au revolver pour les officiers et les hommes armés du revolver – 6 cartouches mod. 92 par officier – 6 cartouches Mod. 73 par homme de troupe.

Mercredi 9 Septembre – même tirs que ci-dessus : 4° Cie à partir de 6 h 30 – 3° Cie à 8 h 30 – CHRM à 10 h 30. Mêmes dispositions pour le tir au revolver.
Le Général Gouverneur rappelle les prescriptions au sujet des réquisitions.

8 Septembre

Ordres – 1° Les Cies devront fournir un état des armes à réparer.
2° L'état des hommes réformés évacués sur l'hôpital, passés dans la Réserve Territoriale.
Ordre Général n° 29 - Citations
Ordre Général n° 30 - id
Le Colonel Paul fait connaître que les hommes peuvent sortir entre 17 h 30 et 20 h, passé 18 h, les hommes doivent donner le mot de ralliement et avoir une autorisation.
Ordre Général n° 24 – Promotions Officiers (active et réserve).
Ordre Général n° 25 – Citations.
Le Colonel Paul accorde aux troupes du secteur de Roppe une demie journée de repos.
Le Général Thévenet fixe les allocations de pétrole.

9 Septembre

Reçu un extrait du Journal de Marche du 2° Btn (période du 8 Août au 6 septembre 1914). Voir Journal de Marche de ce Btn.
Reçu un détachement de 19 hommes venus du dépôt du 59° RIT de Chalon le 9 sous le commandement du soldat de 1° Classe Garampon ; arrivé à Offémont à 9 h le 10.

10 Septembre

Ordres Généraux n° 32, 33, 34 – Citations

11 Septembre

Ordre du Commandant de Secteur : formation d'une section cycliste.
Ordre Général n° 26 – Promotions d'officiers dans la Réserve et la Territoriale
Ordre du Régiment n° 5 – Nomination du Sous Lieutenant Meunier avec affectation à la 3° Cie.
Reçu du dépôt du 59° RIT un détachement de 33 hommes ; parti de Chalon le 10, arrivé à Offémont le 11 Septembre.

12 Septembre

Remerciements du Général Joffre à la suite de la victoire remportée après 5 jours de combat
Rappel à l'ordre du Ministre au sujet de la tenue.
Décrets relatif au fonctionnement des conseils de guerre spéciaux autorisés.

13 Septembre

Ordre du Régiment N° 6 – Avis de nomination du Sous Lieutenant Laroche venu du 50° affecté à la 8° Cie.
Le Général en Chef fait remarquer que le matériel et objets détériorés doivent être relevés et envoyés à l'arrière.
Le Général Joffre recommande d'être impitoyable avec les hommes ayant abandonné leur poste.
Ordre Général N° 36 – Le Général Joffre témoigne sa satisfaction aux troupes.
Les sous-officiers et soldats rengagés peuvent déléguer leur solde et indemnités à leur famille.

14 au 16 Septembre

RAS

17 Septembre

Tir à la cible pour la Cie ARM et le 1° Btn de 6 h 30 à 16 h ; tir à 250 m sur silhouettes couchées, 8 cartouches par homme, feu à volonté.

18 Septembre

RAS

19 Septembre

Exercice par Cie d'après les ordres donnés par le Colonel Paul.

20 au 25 Septembre
RAS

26 Septembre
Marche manoeuvre pour la CHR et le 1° Btn. Marche de 6 h à 10 h 30 ; après la grande halte, attaque du village de Denney.

27-28 Septembre
RAS

29 Septembre
Tir pour la CHRM et le 1° Btn de 6 h 30 à 11 h 30.
Tir à 250 m sur silhouettes à genou, 8 cartouches par homme, feu à répétition.

30 Septembre
RAS

1° Octobre
Exercices par Cie autour du Fort.

2 Octobre
Reçu un extrait du Journal de Marche du 2° Btn. Période du 23 au 27 Septembre 1914.

3 Octobre
Marche manoeuvre, attaque d'une position contre un ennemi représenté.

4 Octobre
Repos

5 Octobre
Exercices par compagnie. Matin, autour du fort ; Soir exercice du cantonnement ordinaire par une Cie.

6 Octobre
Travail toute la journée.
Représentation donnée par Théodore Botrel (Caserne).
Reçu Extrait du Journal de Marche du 2° Btn période du 28 Septembre au 4 Octobre.

7 Octobre
Exercice par Cie : matin, autour du fort ; soir, exercice de cantonnement d'alerte.

8 Octobre
Tir à 400 mètres sur silhouette cachée ; 8 cartouches par homme.

9 Octobre
Marches et prise d'avant-postes. Attaque des avant-postes par un ennemi représenté.

10 Octobre
Travail toute la journée et revues.

11 Octobre
Repos.

12 Octobre
Formation d'une section cycliste sous le commandement du Lt Renard avec des éléments pris au 49°, 56° et 59° RIT. Cette unité est mise en subsistance à la CHR du 59°.

13 Octobre
Tir pour le 1° Btn –Feu à répétition sans durée limitée sur 3 silhouettes d'hommes à genoux - 8 cartouches par homme. (Ce tir n'a pu être exécuté que par 1 peloton de la 4° Cie, un ordre étant survenu pendant l'exécution du tir pour changer de cantonnement).